

PAR COURRIEL

Québec, le 24 août 2018

Madame Josée Néron,
Ville de Saguenay
201, rue Racine Est, C.P. 8060
Chicoutimi (QC) G7H 5B8

Objet : Projet d'usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et en ferrovanadium à Ville de Saguenay (DQ26)

Madame,

À la suite de la deuxième partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires à cette fin.

Veillez trouver, annexée à la présente, une question pour laquelle la commission souhaite recevoir une réponse d'ici le **29 août 2018** compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Caroline Cloutier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

Vous avez mentionné que la réglementation des zones de contraintes relatives aux glissements de terrain (VS-R-2012-3) s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville de Saguenay, incluant à l'intérieur de la zone industrialo-portuaire de Grande-Anse. Lorsqu'une intervention est prévue dans une zone identifiée à la cartographie, les normes relatives à la section 5 du chapitre 14 du règlement de zonage sont appliquées. Selon les interventions projetées et leur emplacement, une expertise géotechnique peut être requise (DQ13.1).

- Est-ce qu'une étude géotechnique a été réalisée préalablement à la construction ou à la réfection du Chemin du Quai-Marcel-Dionne, qui est situé, dans sa partie ouest, sur des zones identifiées à la cartographie ?

- Est-ce qu'une étude géotechnique a été réalisée préalablement à l'installation des réservoirs situés à environ 250 m à l'ouest du quai de Grande-Anse sur une zone de type RA1 Base selon la cartographie ?

- De quelle façon avez-vous encadré ou surveillé la construction du Chemin du Quai-Marcel-Dionne et l'installation des réservoirs compte tenu de leur localisation par rapport aux zones de contrainte. Avez-vous émis des permis ou fourni des certificats de conformité pour ces travaux ?